

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 6 JUIN 2023 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 6 JUIN 2023 en présentiel à Magpie.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h04

77-23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

78-23 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 avec modification de la résolution 72-23, changement de la Caisse populaire Desjardins Mingan-Anticosti pour Desjardins Entreprise Côte-Nord tel que rédiger le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

79-23 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er MAI AU 31 MAI 2023 totalisant la somme de 87 102.02\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 79-23

RÉSOLUTION 80-23

DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER CONSOLIDÉ

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe a déposé son rapport concernant les états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 176 du Code municipal du Québec exigent que le rapport du vérificateur externe soit déposé lors d'une séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné le 29 MAI 2023 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément à l'article 176.1 du code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
ET APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport financier de 2022 consolidé, vérifié par le vérificateur externe MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l.

RÉSOLUTION 81-23

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AU TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en création d'un terrain de camping municipal sur le territoire de Rivière-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un préposé pour les travaux d'aménagement ainsi que d'entretien du terrain de camping;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean entérine l'embauche de M. Jean-Marc Beaudin comme préposé au terrain de camping pour la saison estivale 2023.

RÉSOLUTION 82-23

AFFICHAGE – EMPLOI D'ÉTÉ TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en création d'un terrain de camping municipal sur le territoire de Rivière-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de deux personnes pour l'accueil au terrain de camping;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine l'affichage d'emploi d'été pour le terrain de camping;

ET QUE la date limite pour le dépôt des candidatures est le 9 juin prochain pour l'entrée en fonction le 1er juillet 2023.

RÉSOLUTION 83-23

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – AIRE DE JEUX RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité vise à soutenir les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE ce volet permet l'amélioration des services pour la population ainsi que les visiteurs touristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité est réservée aux municipalités situées dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique au montant total de 1 125 680\$ réparti sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la MRC de la Minganie, la municipalité de Rivière-Saint-Jean présente un indice de vitalité économique (Q5) ainsi que les municipalités d'Aguanish, Rivière-au-Tonnerre et la communauté de Nutashkuan;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande un financement dans le Fonds Régions ET RURALITÉ VOLET 4 au coût de 100 000\$ pour la réalisation du projet Aire de jeux ;

QUE le conseil municipal dépose à la MRC de la Minganie, le projet Aire de jeux-Rivière-Saint-Jean afin de permettre aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs, un endroit accueillant pour se rassembler, jouer et se détendre;

QUE le conseil autorise la directrice adjointe, Mme Mylène Poirier à signer tous documents pour la demande financière pour son projet;

QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean, s'engage à respecter tous les critères demandés pour se fonds.

RÉSOLUTION 84-23

GROS REBUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie, procède à chaque année aux ramassages des Gros Rebus, gros appareils ménagers ou autres articles encombrants à l'exception des matériaux de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le ramassage se fera du 3 au 7 juillet 2023 dans le secteur de Rivière-Saint-Jean et de Magpie;

QUE les citoyens devront mettre leur Gros Rebus au bord du chemin, à la vue et accessible pour le ramassage.

85-23 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20h05

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe